

COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Rélevé de décisions de la réunion du 13 janvier 2022

Dans le contexte de la crise sanitaire, le Comité Directeur a adopté les principes de reprogrammation des matches reportés. Dans le respect de ces principes, la fixation des dates de reports de chacun des matches concernés relève de la compétence du Comité Compétitions.

Ces principes restent susceptibles d'adaptation ultérieure par le Comité Directeur en fonction de l'évolution de la situation.

Reports le weekend / en semaine

- **Reports sur des week-ends disponibles**

Les rencontres reportées sont reprogrammées prioritairement sur tous les week-ends disponibles.

En TOP 14, les week-ends des phases finales EPCR seront utilisés dès lors que les clubs ne sont plus qualifiés dans cette compétition.

En PRO D2, à la suite de deux reports programmés pour un club sur deux week-ends disponibles successifs, le 3^{ème} weekend de repos sera conservé « libre » (sans match reporté) pour le club concerné sauf accord de celui-ci. Si ce 3^{ème} weekend libre non utilisé est le dernier weekend disponible de la saison, la rencontre reportée sera alors programmée en semaine en application des autres règles de gestion (cf ci-dessous).

- **Reports en semaine**

Des rencontres reportées peuvent être également reprogrammées en semaine, dans les conditions suivantes :

- une seule rencontre en semaine par club sur une période d'un mois,
- respect d'un temps de repos d'au minima 3 jours pleins entre 2 rencontres (ces délais seront étirés au maximum dans le respect des créneaux de programmation et engagements contractuels liés avec les diffuseurs).

Dans la mesure du possible, les clubs seront avertis 3 semaines à l'avance.

Il sera possible de programmer une rencontre dans la semaine suivant une journée de Coupe d'Europe sous réserve que le match de Coupe d'Europe ait lieu un vendredi ou un samedi. Il sera également envisageable de programmer une rencontre pendant la semaine précédant une journée de Coupe d'Europe sous réserve de l'accord des deux clubs participants.

Concernant le **TOP 14**, en cas de positionnement en semaine d'un match reporté, les matchs seront prioritairement reprogrammés selon les enchainements suivants :

	Samedi	Dimanche	Lundi S+1	Mardi S+1	Mercredi S+1	Jeudi S+1	Vendredi S+1	Samedi S+1	Dimanche S+1	Lundi S+1	Mardi S+1
Option 1	Match 1				Match 2				Match 3		
Option 2		Match 1				Match 2				Match 3	

- Compte tenu de l'impact sur la journée qui précède et qui suit, il n'est pas possible de reprogrammer en semaine plus de 2 matchs (1 le mercredi et 1 le jeudi). En fonction des créneaux disponibles, 1 seul match en semaine sera programmé chaque semaine.
- Les matchs seront programmés au regard des créneaux TV disponibles

Concernant la **PRO D2**, en cas de positionnement en semaine d'un match reporté, les matchs seront prioritairement reprogrammés selon les enchainements suivants :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi S+1	Mardi S+1	Mercredi S+1	Jeudi S+1	Vendredi S+1	Samedi S+1	Dimanche S+1
Option 1	Match 1					Match 2				Match 3	
Option 2	Match 1					Match 2					Match 3
Option 3		Match 1				Match 2				Match 3	
Option 4		Match 1				Match 2					Match 3

- Compte tenu de l'impact sur la journée qui précède et qui suit, Il n'est pas possible de reprogrammer en semaine plus de 2 matchs. En fonction des créneaux disponibles, 1 seul match en semaine sera programmé chaque semaine.
- Les matchs seront programmés au regard des créneaux TV disponibles
- Les clubs amenés à jouer en semaine ne disposeront pas systématiquement du même nombre de jours de repos entre 2 rencontres.

Ordre de reprogrammation des matches

Les matches reportés sont reprogrammés prioritairement par ordre chronologique de programmation dans le calendrier.

Toutefois, en application des critères précédents et en fonction des autres rencontres à reprogrammer, les rencontres pourront se dérouler de façon effective sans respecter l'ordre chronologique afin de permettre la tenue d'un nombre supérieur de rencontres reportées au cours d'un même weekend/date libre. Dans cette hypothèse, le Comité Compétitions pourra ainsi modifier l'ordre de reprogrammation des matches à la condition d'être en mesure de reprogrammer, lors d'un weekend ou en semaine, toutes les rencontres de journées précédentes déjà reportées au jour de sa décision.

Les matches reportés devront se jouer avant la dernière journée de la saison régulière

La date de reprogrammation des matches reportés devra être positionnée avant la dernière journée de championnat.

Les matches de la dernière journée ne pourront pas être reportés. Toutefois, un match de la dernière journée pourra être « décalé » jusqu'au mardi suivant le weekend si besoin.

Application d'une règle administrative pour les matches reportés non jouables

Il est rappelé que les matches qui ne pourraient être joués avant la dernière journée de la saison régulière seront traités par la règle de péréquation (tenant compte du fait que le match ait lieu à domicile ou à l'extérieur) prévue à l'article 330.3.4 des Règlements Généraux de la LNR.